



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 78/2016

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 25	Votants : 29	Procurations : 04
Reçu en Préfecture le : 22 NOV. 2016		Certifié exécutoire	
Affiché le :			

L'An deux mille seize, le dix-sept Novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 Novembre 2016.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC, FERTE J., SEIB-TAUPIN, FERTE S., JOUET, DELON.

<u>PROCURATIONS</u>		
M. JOUSSEAUME	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	Mme SCHINTONE
Mme GARBIN	à	M. DELON
M. MARTIN	à	Mme SEIB-TAUPIN

**SECRETARE** : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET** : FINANCES - Décision Modificative N°1/2016

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'à la suite de la révision du plan d'amortissement de la commune, il convient d'ajouter des crédits aux dotations aux amortissements.

Madame le Maire propose de procéder au virement de crédit suivant sur le budget 2016 de la commune :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 023-01	12 000.00			
Total 023	12 000.00			
D 6811-01		12 000.00		
Total D 042		12 000.00		
Total fonctionnement	12 000.00	12 000.00		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R 021-01			12 000.00	
Total R 021			12 000.00	
R 28031-01				3 100.00
R 2804132-01				700.00
R 28041482-01				800.00
R 28041582-01				700.00
R 28051-01				300.00
R 28135-01				1 200.00
R 28158-01				100.00
R 28182-01				100.00
R 28183-01				2 400.00
R 28184-01				200.00
R28188-01				2 400.00
Total R 040				12 000.00
Total investissement			12 000.00	12 000.00
Total général		0.00 €		0.00 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- Décide de procéder au virement de crédit tel que décrit ci-dessus sur le budget 2016 de la commune .

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 18 Novembre 2016

Le Maire,

Lysiane MAUREL

